

Le 29 octobre 2021

Natacha Bouchart

Présidente de Grand Calais Terres et Mers

Maire de Calais

Vice-Présidente Région Hauts-de-France

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**



la séance est ouverte à 17H00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, après intervention de Monsieur DE FLEURIAN et réponse de Madame la Présidente.

APPROUVE le vote à main levée et ELIT, à 50 voix pour et 3 non participation, Monsieur Marc BOUTROY et Monsieur Pascal DUBUS, représentants de l'Agglomération au sein du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport d'activités 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Agglomération.

APPROUVE avec 52 voix pour et 1 non participation, le versement d'une subvention d'un montant de 500 000 euros à la société Alcatel Submarines Networks afin d'accompagner son développement et la création d'emplois et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention avec le Conseil Régional Hauts-de-France, d'intervention conjointe pour cofinancer le projet de développement de ASN et tout document y afférent ou nécessaire à l'exécution de cette subvention, ainsi que la convention relative au versement cette subvention avec l'entreprise ASN et tout document y afférent ou nécessaire à l'exécution de cette subvention, après intervention de Monsieur MOUSSALLY et réponse de Madame la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter les tarifs relatifs au hangar d'aviation d'affaires de l'Aéroport de Calais-Marck et **APPROUVE** la mise en application de ce cadre tarifaire à compter du 25 octobre 2021.

APPROUVE, à l'unanimité, le rachat par Grand Calais Terres & Mers de l'ensemble foncier de 85 120 m² sis en ZAC des Pins-Transmarck, constitué des parcelles cadastrées section CI, numéros 203, 205, 207, 218, 220, 222, 224, 227, 229, 232 et 234, actuellement propriété de la société DERET HDI, au prix de 15,24 € HT/m², soit un montant total de 1 297 288,88 € HT/m² et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de ce rachat.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation de la cession de l'ensemble foncier de 85 120 m² sis en ZAC des Pins-Transmarck, constitué des parcelles cadastrées section CI, numéros 203, 205, 207, 209, 218, 220, 222, 224, 227, 229, 232 et 234 ; **APPROUVE** la cession desdites parcelles, au prix de 23,50 € HT/m², soit un prix de vente prévisionnel de 2 000 320 €, TVA en vigueur sur le prix total et sur la marge en sus, au profit du groupe AXIOM, ou de ses éventuels substitués et **AUTORISE** Madame la

Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation de cette cession.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention de mutualisation pour l'utilisation d'une station-service et d'une aire de lavages de véhicules et notamment les clés de répartition proposées entre la Ville de Calais et Grand Calais Terres & Mers pour chaque installation et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention ainsi que tout document y afférent ou avenant pouvant intervenir ultérieurement

APPROUVE avec 52 voix pour et 1 abstention, le rapport d'activités du SITAC pour l'année 2020, après intervention de Monsieur DE FLEURIAN et réponses de Monsieur MIGNONET et Madame la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-1 et R2124-2-1° du Code de la commande publique et à signer ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, avec le prestataire retenu le marché ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de mise à disposition des données avec le Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de financement 2021 pour l'entretien des canaux du Calaisis par le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis (SYMPAC), ainsi que tout document s'y rapportant.

APPROUVE, à l'unanimité la décision modificative n°4 du Budget Général de l'exercice 2021.

APPROUVE, à l'unanimité la décision modificative n°4 du Budget annexe de l'Aéroport de l'exercice 2021.

APPROUVE, à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget annexe des fouilles archéologiques.

APPROUVE, à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget annexe de la zone du Virval.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2021 du Budget Général.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2021 du Budget annexe de l'Aéroport.

AUTORISE avec 52 voix pour et 1 abstention, Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2021 un fonds de concours à la commune de Calais d'un montant total de 1 200 000 € en vue de participer au financement des opérations d'investissement de la commune ainsi qu'à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours, après intervention de Monsieur DE FLEURIAN.

DECIDE, à l'unanimité, de procéder, conformément à l'article L.242-2 du CRPA, au retrait de la délibération 2021-144 du 30 juin 2021 vu l'abandon de la demande de fonds de concours pour le projet de rénovation du bâtiment accueillant le Relais Petite Enfance et la Protection Maternelle et Infantile de Coulogne ; **AUTORISE** Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2021 un fonds de concours à la commune de Coulogne d'un montant total de 26 000 € en vue de participer au financement des travaux pour le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection ainsi qu'à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution des subventions en complément des subventions octroyées lors des précédents conseils communautaires et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation desdites subventions.

APPROUVE, avec 52 voix pour et 1 voix contre, le rapport de l'élu mandataire de la Société Publique Locale Grand Calais Tourisme et Culture pour les années 2019 et 2020, après interventions de Monsieur DE FLEURIAN, Monsieur ALLEMAND, Madame la Présidente, Monsieur MOUSSALLY, Monsieur LE GALL et réponse de Monsieur PESTRE.

DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement dans le cadre du fonds REACT EU ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou, en cas d'empêchement les Vice-présidents, pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document afférent à l'obtention de cette subvention ;
- d'accepter le versement des subventions et procéder au reversement aux partenaires selon les modalités financières de la convention de subvention et celles de la convention multi partenariale ;
- de déposer un dossier de demande de subvention au dispositif REACT EU pour un budget prévisionnel total de 641 221,32 euros et une subvention prévisionnelle attendue de 512 977,06 euros auprès de la Région.

La séance est levée à 17H50